

SÉCHERESSE

Coordination inter-départementale engagée par les préfets de la région pour la gestion des ressources en eau de la Durance, du Verdon et de la Siagne

Nouvelle réunion de concertation des acteurs ce mercredi 15 mars en préfecture de région

La sécheresse de l'été 2022 a été l'une des plus sévères enregistrées au niveau national. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, celle-ci s'est avérée précoce et impactante pour la totalité des usages de l'eau, et dommageable pour les milieux. La période hivernale actuelle est également d'ores et déjà marquée par des tensions sur la ressource en eau, notamment dans le Var, les Alpes-Maritimes ou encore le bassin de l'Huveaune dans les Bouches-du-Rhône.

Les cours d'eau de la Durance, du Verdon et de la Siagne forment un système d'aquifères comprenant de grands ouvrages de stockage d'eau (retenues de Serre-Ponçon, Sainte-Croix, Castillon, Saint-Cassien) alimentant une chaîne de production hydro-électrique et permettant des transferts d'eau depuis les territoires alpins vers les territoires littoraux et de plaine. Ainsi, ces ouvrages alimentent plus de trois millions de personnes, 80 000 hectares de terres agricoles, 400 industriels, et permettent l'activité d'une centaine d'exploitants touristiques autour des grands lacs dans les départements alpins de la région. Ces ressources, considérées jusque-là comme « sécurisées » et donc à l'abri de pénuries, n'ont pas échappé aux tensions et à des mesures de restrictions des usages de l'eau en 2022, au travers d'une coordination entre les différents préfets de département concernés, en charge de la gestion de crise en cas de sécheresse.

A l'issue du retour d'expérience de la sécheresse 2022, mené à l'échelle régionale et partagé avec les acteurs et usagers de l'eau et notamment les élus du territoire, il est apparu nécessaire de mettre en place une nouvelle gouvernance renforcée de prévention et de gestion de crise à un niveau inter-départemental. Il s'agit de mieux partager la connaissance de la situation et de son évolution, et de permettre aux acteurs concernés de mieux anticiper les mesures de restrictions susceptibles d'être prises par les préfets de département sous la coordination du préfet des Bouches du Rhône, coordonnateur de la démarche.

Les services de l'État ont ainsi travaillé sur des mesures de prévention et de restrictions spécifiques aux ressources issues du système Durance-Verdon-Siagne et des grandes retenues d'eau (Serre-Ponçon, Sainte Croix, Castillon, Saint-Cassien) et ont préparé un projet d'arrêté-cadre interdépartemental (ACI) qui vise à préciser les modalités de gestion de crise sécheresse sur ces axes. Ce nouvel arrêté, encore en cours d'élaboration, fera l'objet d'une mise en œuvre opérationnelle par les préfets des départements de la région, dans le cadre d'un mécanisme de coopération inter-départementale.

Cet arrêté cadre inter-départemental se donne pour objectif de rendre plus efficace la gouvernance du système Durance-Verdon-Siagne en affirmant la solidarité entre l'amont et l'aval, et en évitant de mettre en concurrence les différents usages de l'eau.

Ce mercredi 15 mars 2023, Christophe Mirmand, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône, en sa qualité de préfet coordonnateur du sous-bassin et Bénédicte Martin, Vice-Présidente de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en charge de l'agriculture, de la viticulture, de la ruralité et du terroir, ont réuni les différents acteurs et usagers de l'eau (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, collectivités territoriales, établissements publics, opérateurs et services de l'État, professionnels et associations) dans un comité de concertation inter-départemental pour faire un point de situation, un état des perspectives pour les prochains mois et présenter le projet d'arrêté, préalablement à la phase de consultation du public qui doit avoir lieu en avril, en vue d'une mise en application dès le printemps 2023.

Cette démarche est pilotée de façon partenariale avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre du protocole de planification écologique signé par le Président de la Région Renaud Muselier avec la Première Ministre, Elisabeth Borne, le 14 novembre dernier.

La bonne gestion coordonnée des ressources en eau stockées dans le système Durance-Verdon-Siagne va être déterminante cette année et les suivantes afin de répondre aux besoins des différents usagers de l'eau tout en préservant nos milieux aquatiques dans un contexte de potentielle nouvelle sécheresse. Ce contexte de tension sur la ressource en eau nécessite l'engagement de chaque usager dans une démarche de responsabilité et donc de sobriété.